



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES NEUROPSYCHOLOGUES

Programme d'assurance exclusif

En tant que membre de l'Association québécoise des neuropsychologues, vous pouvez bénéficier de diverses garanties d'assurance exclusivement conçues pour répondre à vos besoins et à la réalité de votre profession.

Détails au dos



Cabinet de services financiers

Lussier.co/AQNP





Assurance juridique

L'assurance juridique en matière déontologique vous permet de connaître l'étendue de vos droits et obligations et vous procure une aide financière pour voir à la protection et au respect de vos droits en matière de déontologie.

1. L'assistance juridique téléphonique

La souscription à cette protection vous donne accès aux services d'avocats disponibles pour vous fournir l'information juridique dont vous avez besoin en matière de déontologie.

- ✓ L'information est donnée par un(e) avocat(e) ayant un minimum de 5 ans d'expérience;
- ✓ Les réponses sont argumentées; – Le nombre et la durée des appels sont illimités;
- ✓ Le service est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 18 h via une ligne sans frais d'interurbains.

Exemples de questions en assistance juridique :

Suis-je en conflit d'intérêt?

Un policier me demande de l'information sur un client. Quelles sont mes obligations?

Le Comité d'inspection professionnelle envoie un inspecteur à mon bureau. Que dois-je prévoir?

Le bureau a été cambriolé et des renseignements personnels ont disparus. Dois-je informer mes clients?

2. L'assurance juridique

Le régime d'assurance négocié par votre Association, vous offre aussi, en cas de litige en matière déontologique, une aide financière qui couvre les honoraires de votre avocat ainsi que les frais judiciaires. Vous pouvez ainsi retenir les services de l'avocat de votre choix et décider avec lui de la stratégie à adopter. Les honoraires de l'avocat et les déboursés seront payés par l'assureur jusqu'à concurrence de dix mille (10 000 \$) dollars par litige et vingt mille (20 000 \$) dollars par année*.

Litiges garantis :

Enquête du coroner

Enquête d'origine législative

Enquête ou audience quant à l'aptitude à exercer la profession/délivrance ou maintien du permis d'exercer

Enquête ou audience disciplinaire imposées par l'Ordre

Enquête sur les pratiques de facturation menée par l'Ordre suite à une plainte

Violation du droit d'exercer la profession

Enquête de l'Ordre des psychologues du Québec (ci-après l'Ordre) afin de déterminer si vous êtes apte à exercer votre profession compte tenu de votre état de santé;

Audience devant l'Ordre suite à une plainte de patient alléguant une faute professionnelle;

Enquête de l'Ordre suite à une plainte d'un patient quant à la facturation dont il a fait l'objet;

Pour bénéficier de l'assistance ou l'assurance juridique : **1 888-839-1111**

Certaines conditions s'appliquent.

- L'assureur versera à l'avocat une rémunération maximale de cent cinquante (150 \$) dollars l'heure à titre d'honoraires extrajudiciaires.

- Une franchise de 500 \$ est applicable.

- Aucune réclamation ne peut être recevable dans les 60 premiers jours du contrat d'assurance.



Assurance clinique

Dans l'établissement d'un bon portefeuille d'assurance, vous devez bien identifier les risques qui pourraient affecter votre cabinet / clinique et veiller à les assurer.

Notre produit d'assurance, exclusif aux professionnels de la santé, a été conçu pour répondre aux besoins des praticiens et à leur réalité :

Protections pour le contenu professionnel

Assurance sur le bâtiment

- ✓ Tremblement de terre - Inclus
- ✓ Refoulement des égouts (franchise 2 500 \$) - Inclus
- ✓ Inondation - Inclus
- ✓ Valeur à neuf - clause de reconstruction sur le même site - Inclus

Assurance perte de revenu

- ✓ « Revenu de l'entreprise », ou « Frais supplémentaires », ou « Valeur locative » - Limite de 500 000 \$
- ✓ Frais supplémentaires découlant d'une pandémie - Limite de 10 000 \$

Assurance responsabilité civile des entreprises

- ✓ Montant par sinistre basé sur la survenance du dommage corporel et dommage matériel - Limite de 5 000 000 \$

Assurance contre le vol

- ✓ Malhonnêteté d'un employé - Limite de 25 000 \$
- ✓ Liquidités et valeurs - Limite de 20 000 \$
- ✓ Contrefaçon de cartes de crédit, faux en signature et modifications, mandats bancaires et fausses monnaies, fraude informatique et fraude lors de transfert de fonds - Limite de 10 000 \$

Assurance bris de machine (BI&I Bureautique Plus Avantage)

- ✓ Dommage matériel - Inclus

Également offertes :

- ✓ Assurance cyberrisques
- ✓ Assurance administrateurs et dirigeants
- ✓ Protection contre les abus
- ✓ Assurance erreurs et omissions.

Nous vous invitons à communiquer avec notre équipe de courtiers dédiés qui se fera un plaisir de vous conseiller et répondre à vos questions sur notre garantie d'assurance clinique au **1-866-440-2019**.